

Avertissement à tous les musiciens de France

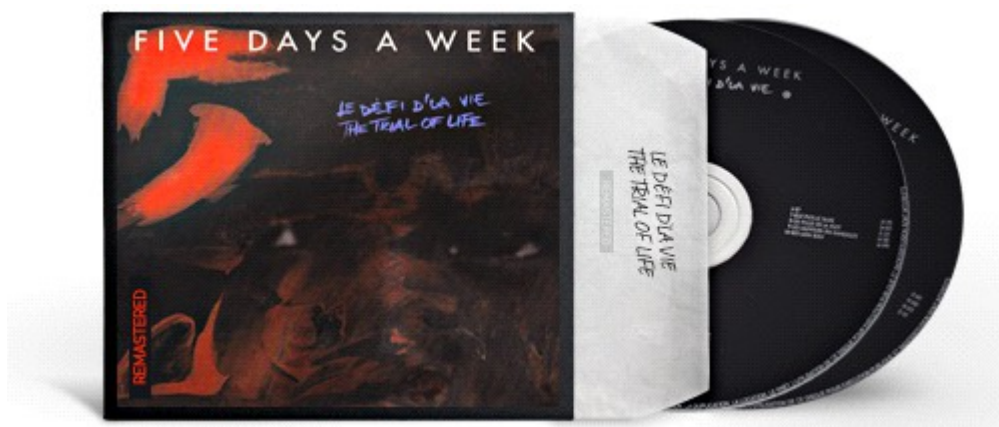
Bonjour, je m'appelle Nacer AMAMRA je suis un artiste musicien indépendant depuis 1985.

Je suis guitariste autodidacte, auteur-compositeur et interprète de toutes mes chansons inspirées réellement de ma propre vie.

Je suis enregistré et reconnu en tant qu'auteur-compositeur et interprète à la SACEM depuis 1994.

En 1997, avec un de mes amis d'enfance, Cyril BAYÏO (qui pendant cette période Cyril était à titre amical, le manager/impresario du groupe FIVE DAYS A WEEK), nous avons démarché fiévreusement avec les plus fantastiques espoirs de réussite, notre double album auto-produit franco-anglais intitulé :

« **Le défi d'la vie/The trial of life** » composé de 17 titres
(9 en français et 8 en anglais).



Nous étions si fier de présenter notre travail et attendions avec impatience les réponses, les avis, les appréciations de professionnels du disque.

Aussi extraordinaire que cela puisse vous paraître au premier abord, vous devez savoir qu'en 1999, pratiquement toutes les chansons de cet album ont été plagiées, (contrefaites) et parasitées par la puissante et incontournable société : UNIVERSAL MUSIC FRANCE (productrice de la célèbre émission TV faisant rêver bon nombre de jeunes : la très convoitée car très regardée émission de divertissement diffusée le samedi soir en prime-time « The Voice »).

Oui cher amis ! Et cela n'a été possible que par le biais de l'ex-PDG d'UNIVERSAL MUSIC, le fameux Pascal NEGRE « The Queen of the french music » comme il aimait se définir avant son éviction très médiatisé en février 2016.

Voici ce qu'il pensait à propos de la représentativité de la culture française pour la société et à travers le monde

restaurant chinois



L'artiste Nacer AMAMRA s'adresse à tous les musiciens :



Salle du Raïl Théâtre à Lyon en 1999

« Chers internautes, chers musiciens, chers artistes, à l'instar d'Edward SNOWDEN, je veux vous prévenir en lançant officiellement cette alerte à ma mesure, afin d'éviter que vous tombiez vous aussi dans une similaire sordide affaire.

Ce n'est certainement pas un complot ou bien je ne sais quoi de la sorte, mais comprenez bien que je me bats véritablement contre un système musicale complètement perverti et défends mes droits face à une organisation presque mafieuse très bien établie, renforcé depuis très longtemps par des personnes très influentes et peu être même des politiques.

Absolument toutes les suspicions sur la véracité de mes dires se dissiperont dès que vous aurez pris connaissance des analyses et expertises dressées par les personnes les plus indépendantes et les plus compétentes en la matière.

Mon avocat actuel est Maître HANNOUN :

<https://www.hannoun-avocats.com/>

Je peux comprendre qu'au début certains auront du mal à admettre certaines vérités qui remettent en questions leurs propres mémoires, leurs propres souvenirs et mêmes leurs convictions mais c'est bien le plus gros scandale du show-business musical jamais découvert et tout à fait démontrable sans qu'il puisse subsister le moindre doute dans votre esprit après la lecture et l'analyse de tout ce qui est écrit dans les sites suivants :

<http://naceramamra.com/>
<http://artisticcareer.com/>
<http://ledefidelavie.com/>
hallydayplagiat.fr
universalwarnermusic.com/
<http://documentsjuridiques.eu/>

Tous, nous savons pertinemment que tous les artistes, les musiciens, les chanteurs, les compositeurs et les auteurs du monde entier postulent (démarchent) auprès des maisons de disques ou des labels (petites maisons de disques aux services des grosses) afin d'avoir une chance de faire connaître leurs chansons (leurs œuvres musicales) et faire découvrir leur talent en dehors d'un cadre restreint de leurs connaissances, pour devenir plus populaire (forcément) et pouvoir enfin vivre de leur art, de leur passion, de leur musique.

Pour que ma mésaventure ne se reproduise plus jamais, ni pour moi ni pour d'autres jeunes chanteurs musiciens français restés dans l'anonymat.

Pour que vous, chers internautes, ayez connaissance de mon histoire d'une manière directe, non détournée ni déformée par des journaux et autres médias plus ou moins sérieux et plus ou moins systématiquement en faveur d'un système musicale très bien huilé, entretenu avec, et pour des célébrités déjà bien établies dans les médias et très bien identifiées au sein de la société civile française.

En me plagiant en série, sachez que les multinationales UNIVERSAL MUSIC FRANCE (PDG Pascal Nègre viré en 2016) et WARNER CHAPPELL MUSIC (Caroline MOLKO PDG et directrice artistique pendant 14 ans pour UNIVERSAL) ont « fabriqué » de véritable succès en spoliant mon double album franco-anglais

« **Le défi de la vie/The trial of life** » démarché chez eux à partir de 1997.

Plusieurs énormes tubes populaires ont caracolé en tête des « Hits parades » radios et télés entre l'année 1999 et 2000 et ont été très bien classés au « Top 50 » parmi les meilleures ventes de disques en France.

Actuellement, je suis en procès et ce, depuis de nombreuses années contre David HALLYDAY et 8 autres personnes et sociétés qui se sont associées pour la fabriquer la contrefaçon de ma chanson « Tu nous laisses » écrite en 1987 l'année du décès de mon père.

Tout le monde sera d'accord pour confirmé que le titre « Tu ne m'as pas laissé le temps » est "Le tube" qui a véritablement lancé et installé la carrière en France du fils de Johnny HALLYDAY.

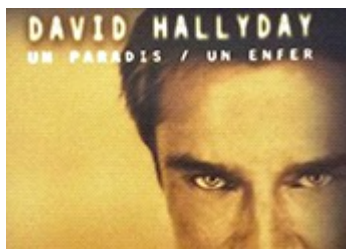
La procédure juridique est actuellement au stade de l'appel et voici le récit très résumé de la genèse de mon morceau inspiré de ma propre vie.

" J'avais alors 17 ans, c'était en juin 1986 à l'occasion d'un voyage en famille en Algérie, pendant les grandes vacances d'été.

Je m'aperçus un jour que mon papa présentait des signes inhabituels de gestes maladroits et gardait une posture penchée en position assise... Je dois préciser qu'à l'âge de 12 ans j'avais fait un coma à la suite d'une tumeur au cerveau conséquence d'une otite mal soignée et ces symptômes très particuliers ne mettaient malheureusement pas étranger.

Fou d'inquiétude, j'ai téléphoné à mes frères aînés pour les alerter de l'état de santé préoccupant de notre père, mais aussi et surtout, pour leur demander de le convaincre de revenir en France au plus vite afin de faire d'éventuels examens médicaux.

*Pendant que le temps s'écoulait inexorablement, personne n'avait entendu ma requête et mon père est malheureusement tombé très gravement malade.
je n'ai jamais été entendu par ma famille et mon père a été finalement rapatrié d'urgence par un avion médicalisé d'Europe -assistance quelques semaines plus tard.
Avec le terrible choc causé par l'annonce d'un cancer par les médecins du centre hospitalier Édouard Herriot à Lyon, j'ai ressenti alors un très lourd sentiment de frustration et une sourde révolte contre la perte d'un temps précieux ..."*



1999

Voici les autres contrefaçons tirées de l'album "Le défi d'la vie" sorti en 1997



1999



2000



2001



1998



Tous ces morceaux plagiés/contrefaits sont des combinaisons de paroles/de styles musicaux de plusieurs de mes titres et possèdent plusieurs points communs notamment celui qui relie Pascal Nègre ex-PDG d' UNIVERSAL MUSIC FRANCE avec un apporteur d'affaires (comme on dit dans le jargon), un musicien trompétiste : Gilles PELLEGRINI.

Ce personnage habite à ¾ d'heure de Lyon (ville d'où je suis originaire).
Il était un ami très intime de feu Johnny HALLYDAY (aujourd'hui décédé) le père de David HALLYDAY qui est également le fils de Sylvie VARTAN star des années 60/70.

C'est très troublant certes mais le plus extraordinaire est que Gilles PELLEGRINI est aussi et surtout inscrit comme co-interprète officiellement auprès de la SACEM de tous les morceaux contrefaits !

METTRE Les DOC SACEM pellegrini

Pour votre bien, chers internautes, chers musiciens, ne continuez pas à essayer de vous faire signer chez ces Majors en envoyant vos productions !

Même si vos œuvres, vos chansons sont inscrites, homologuées et que vous avez le sentiment qu'elles sont alors « protégées » auprès de la S.A.C.E.M, vous savez dorénavant que les PDG de ses grosses Maisons de disques et leurs apporteurs d'affaires s'en serviront quand même à leur guise pour étoffer le répertoire de leurs artistes déjà signés et générer ainsi d'énormes bénéfices sur votre dos à votre insu pour leurs sociétés...

Voulez vous vraiment être des victimes consentantes et servir de « matière première », de « source d'inspiration » à ces prédateurs qui vont s'en mettre plein les poches avec vos créations et le fruit de votre dur labeur, votre légitime travail ?

Désormais, vous ne pourrez plus dire que personne ne vous avait prévenu !

Attention ! car ils savent très bien choisir leur victime.

Quelqu'un qui, théoriquement est très peu susceptible de pouvoir se défendre,

Mais pour mon cas, ils se sont très, très lourdement trompés... »

Nacer Amamra

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nacer Amamra".

Après le procès contre HALLYDAY, Nacer Amamra souhaite faire voter une loi contre le plagiat/contrefaçon/parasitisme ou toute forme de spoliation d'un travail intellectuel dans le domaine artistique mais

spécifiquement dans le monde de la musique et la chanson.

En effet dans ce milieu, les véritables auteurs et les authentiques compositeurs sont tout particulièrement vulnérables au phénomène de vol et de parasitisme dans la mesure où plusieurs formes d'art se mélangent et se combinent dans leurs créations, notamment l'art littéraire, poétique (les textes, les paroles) et l'art musical (la musique, les notes, les arrangements).